

**On observe toujours un écart très inhabituel entre les parcelles les plus précoces et les plus tardives. Les conditions climatiques à venir diront si les parcelles en retard sont en train de gagner des points de potentiel, ou si elles seront pénalisées par les températures élevées prévues. A l'inverse, est ce que les parcelles précoces résisteront mieux au stress thermique ou ont elles déjà été stressées et sont elles en train de terminer leur cycle en accéléré. Une chose est sûre, les orages actuels relancent la septoriose et la chaleur humide qui va suivre favorisera sans doute la rouille brune.**

## **BLE**

### **Précisions pour les stratégies à un fongicide**

Sur les blés normalement avancés au stade gonflement à tout début épiaison non traitées à ce jour, il est encore envisageable de tenir avec un seul passage sur variétés tolérantes si les seuils ne sont pas atteints. Sur les variétés tolérantes à la septoriose et aux rouilles, précoces (6,5 à 7) et sans symptômes sur F3 F2 et F1 on peut envisager une demi dose de fongicide performant (type association prothioconazole + SDHI sur septo ou + strobilurine sur rouille). Si un de ces critères n'est pas rempli, augmenter la dose jusqu'à 80%.

Remarque : sur les blés en retard encore au stade dernière feuille étalée, il va être compliqué désormais de retarder le début de la protection vu la forte pression maladies actuelle. Voir paragraphe suivant en 2 passages.

### **Stratégies fongicides en 2 passages en cours**

Sur les parcelles qui ne remplissent pas les conditions ci dessus, terminer les applications de dernière feuille. C'est notamment le cas des parcelles en retard toujours pas protégées qui vont avoir de plus en plus de mal à attendre vu les conditions climatiques très favorables aux maladies. A la date du jour, une première demi dose suffira pour attendre le relais début épiaison sur septo-rouille ou début floraison sur septo-rouille-fusariose. Si la pression septoriose est forte (seuil atteint) forcer sur la partie triazole en espérant que la part de souches résistantes ne soit pas trop importante. En présence de rouille renforcer avec 20% de dose de strobilurine. Si vous prévoyez une protection fusariose il faudra tenir jusqu'au stade début floraison. En tenir compte dans le choix de la dose.

Dans les parcelles protégées par une première application, prévoir de relayer autour de 25 % d'épiaison (septo-rouille) à début floraison (stade précis sur fusariose + septo-rouille). La dose pourra varier selon que les F3 sont indemne ou pas (on gagne 10 jours de persistance) et en fonction de la persistance souhaitée (10 au 25 juin selon les situations). Une semaine de persistance coûte en général autour de 15 euros. Ne jamais laisser de trou entre le stade fin gonflement et début floraison. C'est là que les maladies sont souvent les plus virulentes. On peut obtenir un plus mauvais rendement avec 2 traitements mal positionnés qu'avec un seul bien placé.

### **Maintenir la protection en stratégie à 3 passages**

Dans les parcelles à risque septoriose élevé, protégées à 2 nœud, terminer les relais de dernière feuille pour tenir jusqu'au T3 sans trou dans la protection. Le T3 sera souvent début floraison avec protection antifusariose puisque les protections foliaires intenses augmentent par ailleurs le

risque fusariose en perturbant les équilibres entre champignons ! Dans ces stratégies l'investissement fongicide est important, mais ce n'est pas le moment de baisser la garde.

## **Climat idéal pour la rouille**

En présence de rouille jaune dans la parcelle, c'est naturellement cette maladie qui doit déclencher la protection et le risque est toujours élevé. Mais c'est la rouille brune qui va commencer à être préoccupante avec des conditions idéales : de l'hygrométrie apportée par les orages, associée aux fortes chaleurs prévues. Forcer les doses de triazoles pour augmenter l'effet STOP si besoin (seuil dépassé), ou forcer la dose de strobilurine pour avoir plus de persistance surtout sur rouille brune.

## **Apports d'azote protéines**

A partir de 25-50% d'épiaison il est possible d'apporter une vingtaine d'unités d'azote pour maintenir les teneurs en protéines aux normes dans les parcelles à haut potentiel. Cet apport supplémentaire est justifié par le calcul de la dose bilan avec la méthode « petit b q ». Il ne s'agit que de notre « ex » dose Y dont se souviendront nos plus anciens lecteurs. Demander conseil à votre technicien pour l'utilisation du bq par variété à la place du « petit b ». Même en conditions sèches, les très nombreux essais réalisés par le passé, montrent que ces apports ont un réel effet sur la teneur en protéines. Les meuniers sont toutefois souvent septiques sur l'intérêt de ces enrichissements un peu artificiels, qui génèrent des protéines courtes, solubles, ayant un effet limité sur la qualité boulangère. Mais cela permet de répondre plus facilement aux normes du marché.

## **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 22 mai 2018 (BSV G.C. N°n.c.), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, C. Adam, C. Chatain, J.Dacquain, F. Dumoulin, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](http://e-phy) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**